

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de Montanay

Séance du 12 juillet 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Le douze juillet deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 07/07/2023

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Patrice COEURJOLLY, Jean-Pierre BARLET, Nicole PICHAT, Odile CHALANDON, Martine DEGOUT, Agnès DUPERRAY

Pouvoir : Néant

Absents excusés : Guylène SELIN, Philippe COMBET, Jean-Pierre BERNARD, Serge TARGHETTA, Nicole ROUX

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

Délibération n° 2023-06 Acceptation définitive d'un don

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il a accepté à titre conservatoire le don non conditionné de 500 € de Madame Sophie BEAURENAULT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/07/2023

Application agréée e-legalite.com

99_DE-069-2669 01479-2023 07 12-CH2023 06-DE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-8,

Article 1 : Approuve l'acceptation définitive du don précité.

A Montanay, le 13 juillet 2023

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Président, Gilbert SUCHET
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif

Mis en ligne le : 13/07/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalte.com